

## Note méthodologique sur l'évaluation des formations de licence, licence professionnelle et master Vague B : campagne d'évaluation 2015-2016

L'évaluation par le HCERES des formations des établissements de la vague B (campagne 2015-2016) s'appuie en grande partie sur la méthodologie utilisée dans les vagues précédentes : évaluation de dossiers déposés par les établissements, analyses centrées sur la qualité et les résultats du fonctionnement des formations, expertises collégiales par des comités d'experts. Cependant, **une forte évolution méthodologique** modifie le dialogue avec les établissements. Cette modification vise à adapter l'évaluation externe du HCERES au processus d'accréditation des établissements et à la dimension de plus en plus stratégique des offres de formation sur les sites.

Dans ce contexte, l'évaluation des formations délivrant les diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et master de la vague B s'appuie sur deux points importants :

1. **Une évaluation des formations existantes** (et non des maquettes futures). Dans l'esprit du processus d'accréditation des établissements - qui installe l'évaluation *a posteriori* des formations - l'évaluation est maintenant focalisée sur l'analyse de l'existant, *c'est-à-dire dans une évaluation de ce qui a été fait plutôt que dans l'évaluation de ce qui sera fait*. Chaque formation existante depuis au moins deux ans fera ainsi l'objet d'un dépôt de dossier au HCERES. Dans un calendrier concerté avec la DGESIP, cette phase d'évaluation précède la phase de constitution du dossier d'accréditation, demandé par le ministère en charge de l'enseignement supérieur, précisant la nouvelle offre de formation des établissements.
2. **Une évaluation organisée par « champs de formations »**. Un champ de formations est un ensemble de formations existantes d'un ou de plusieurs établissements, ayant une cohérence thématique propre (éventuellement multidisciplinaire) et jouant un rôle d'affichage stratégique pour les établissements concernés. La définition et le périmètre des champs présentés sont de la responsabilité des établissements. Ce niveau intermédiaire de description des offres de formations favorise une meilleure appréhension par les experts mandatés par le HCERES des dispositifs globaux mis en place par les établissements pour assurer la qualité des formations et leur attractivité. Cela permet aussi de mieux appréhender les enjeux stratégiques des formations dans la politique globale des établissements et du site. Les champs ne font pas l'objet d'une évaluation directe par le HCERES, ils constituent une source d'informations contextuelles, stratégiques et organisationnelles, pour l'évaluation des formations dans un esprit de mutualisation des dispositifs et de structuration territoriale. Dans ce sens, un court dossier est demandé pour chaque champ, explicitant ces informations.

Ce processus a été lancé en octobre 2014 lors de rencontres avec les établissements de la vague B. La date du 26 mars 2016 a été retenue pour une remontée au HCERES d'une liste prévisionnelle des champs de formations qui structureront les dépôts des dossiers des formations à la date du 15 octobre 2015. Les retours des évaluations s'étaleront de fin février à fin mai 2016.

Une aide à la rédaction des dossiers d'information sur les champs et des dossiers d'évaluation externe des formations est fournie sur le site du HCERES.